



ROYAUME DE BELGIQUE

Intervention de S.E. Monsieur Werner BAUWENS
Directeur général adjoint
pour les Affaires multilatérales et globales

Dialogue de haut niveau sur le thème :

« Construire une paix durable pour tous : les synergies entre
le Programme de développement durable à l'horizon 2030
et la pérennisation de la paix ».

Assemblée générale des Nations Unies
New York, 24 janvier 2017

Je remercie le président de l'Assemblée générale pour avoir pris l'initiative d'organiser cet important événement.

Ma déclaration complète celle faite par l'Union européenne.

Monsieur le Président,

L'actualité internationale nous renvoie bien souvent l'image d'un monde où, dans trop d'endroits, la paix est menacée ou tout simplement inexistante. Que reste-t-il de l'idéal des rédacteurs de la Charte qui entendaient « préserver les générations futures du fléau de la guerre » ?

Aujourd'hui, nous nous trouvons confrontés à une recrudescence de conflits armés et de crises humanitaires absolument inédite depuis la création des Nations Unies. Les guerres se multiplient, gagnent en complexité, déstabilisent d'entières régions, détruisent l'économie et la culture, provoquent des déplacements de populations et créent des drames humanitaires.

Parallèlement à ce constat, émerge une autre réalité. Cette réalité est qu'il existe un lien inhérent entre paix et sécurité, d'une part, et développement durable et respect des droits de l'homme, d'autre part. Les progrès en matière de développement durable et de droits de l'homme sont liés à l'existence de sociétés pacifiques et stables. Inversement, la paix et la sécurité demeurent fragiles lorsque le développement et le respect des droits fondamentaux sont absents.

En réaffirmant explicitement ce lien dans son objectif 16, l'Agenda 2030 tente d'apporter une première réponse aux défis que nous posent collectivement la multiplication des crises dans notre monde.

Une deuxième tentative de réponse à ces défis est fournie par les résolutions identiques sur la « pérennisation de la paix », adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale qui placent, pour la première fois, la prévention des conflits explicitement au cœur de l'action des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Les synergies entre l'agenda 2030 et le cadre de « pérennisation de la paix » sont manifestes. Chacun reconnaît la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Chacun rejette la fragmentation du système onusien. Chacun prône une approche décloisonnée qui intègre les trois piliers de l'action des Nations Unies qui sont les droits de l'homme, paix et sécurité et le développement. A cela s'ajoute, de manière plus fondamentale encore, que la réalisation des objectifs de développement durables offre le plus puissant des instruments de prévention des conflits.

Je voudrais souligner quelques aspects particuliers qui pourront inspirer nos échanges.

L'importance de la justice – validée dans l'objectif 16 – en tant que facteur de prévention des conflits doit être répétée. A cet égard, la Belgique accorde une importance particulière à la lutte contre l'impunité. Il s'agit d'un élément fondamental dans l'établissement d'une paix pérenne car, en l'absence d'obligation de répondre des crimes commis, les auteurs de ceux-ci se sentent libres d'en perpétrer de nouveaux. C'est pourquoi, nous saluons l'adoption par l'Assemblée générale, le 21 décembre dernier, d'une résolution novatrice créant un mécanisme d'enquête impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en Syrie depuis mars 2011. Concrètement, le mécanisme a reçu pour mandat de rassembler les éléments de preuves des crimes perpétrés, de les analyser, et de préparer les dossiers en vue de futures poursuites devant les juridictions qui ont ou auront compétence pour juger de ces crimes. La Belgique considère qu'il s'agit d'un jalon indispensable sur la voie de la lutte contre l'impunité pour les atrocités commises en Syrie.

Un autre point que je souhaite mettre en exergue concerne l'usage de la médiation pour favoriser l'émergence de « sociétés pacifiques ». Le recours à la médiation en tant qu'instrument de prévention et de résolution des conflits doit devenir plus systématique. La Belgique soutient pleinement l'action du nouveau Secrétaire général en matière de médiation et plaide aussi pour l'accroissement des capacités des organisations régionales dans ce domaine. Il faut impliquer davantage les femmes dans les processus de médiation et de résolution des conflits. La législation belge conditionne l'aide financière publique aux processus de médiation à la présence d'au moins 50 pourcent de femmes dans les structures de médiation. Je saisis cette occasion pour indiquer que la Belgique organisera le 14 février prochain, à Bruxelles, une conférence internationale consacrée à la médiation, mettant l'accent sur l'échange d'expériences entre praticiens de la médiation.

Monsieur le Président,

Les Pays les Moins Avancés méritent une attention particulière, car ce sont les plus vulnérables ou les plus fragiles. C'est dans ces pays que le défi des Objectifs du Développement Durable est le plus imposant, c'est dans ces pays qu'une paix durable est la condition la plus essentielle du succès de l'Agenda 2030. Pour ces raisons, ces pays sont privilégiés par la Coopération au développement belge : sur les 14 pays partenaires, 12 sont des Pays les Moins Avancés.

La vulnérabilité et la fragilité doivent également nous mener à attacher l'importance nécessaire aux droits de l'homme. En particulier, le respect des minorités, des groupes marginalisés ou dits "plus faibles". L'importance capitale de la jeunesse ne peut être oubliée: elle a un rôle pivot pour le succès de l'Agenda 2030 et pour pérenniser la paix. Pour cela, elle a le droit à l'éducation et à un travail décent.

Enfin, l'homme vit dans son environnement qui ne cesse d'évoluer. Ceci multiplie les conflits potentiels: afin de prévenir les conflits futurs, il faut que notre organisation trouve un forum en son sein pour traiter de cette question.

Monsieur le Président,

Il faut maintenant passer des paroles aux actes.

La Belgique soumettra en juillet prochain son rapport volontaire national sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

La Belgique investira davantage dans la prévention des conflits et la médiation. Nous serons un membre actif de la Commission pour la consolidation de la paix, que nous venons de joindre.

La Belgique soutiendra le Secrétaire général des Nations Unies dans ses efforts d'adapter cette organisation aux priorités convenues entre Etats membres, tant en faveur du développement durable que de la pérennisation de la paix.

Je vous remercie